

Règlement

Concours « Widget NVI 2010 »

ADMISSIBILITÉ

1. Ce concours s'adresse à toute personne résidant du Canada et âgée de 18 ans et plus. Sont exclus les employés, agents et représentants de Club Med, l'agence NVI Solutions et du CLUB MED, de leurs filiales, divisions, sociétés affiliées, sociétés mères, de leurs agences de publicité et de promotion, de leurs fournisseurs de prix, produits ou services reliés au présent concours ou de tout autre intervenant directement relié à la tenue de ce concours ainsi que les membres de leur famille immédiate (père, mère, frères, sœurs, enfants), leur conjoint légal ou de fait et toutes les personnes avec lesquelles ces employés, représentants et agents sont domiciliés.

GRAND PRIX

2. **Le grand prix comprend :** Un séjour pour deux (2) au Club Med dans l'un des Villages de la zone nord-américaine : Turquoise, Turks & Caicos, ou Columbus Isle, Bahamas. Selon les disponibilités en Village, Club Med se réserve le droit d'imposer l'une des destinations sub-mentionnées.

Incluant :

- 7 nuits consécutives en formule tout-compris (chambre standard selon la disponibilité des Villages).
- Le transport aérien en vol charter au départ de Montréal et les transferts entre l'aéroport et le Village
- Repas, boissons inclus dans le forfait tout-compris
- Activités incluses dans le forfait tout-compris

Ne comprend pas :

- Transfert du domicile à l'aéroport pour l'aller et le retour ;
- Le coût des passeports, des cartes de touriste, des visas et des certificats de vaccination;
- Les frais pour excédent de bagage
- Les taxes de vente, taxes sur les produits et service ou autres taxes semblables;
- Les suppléments pour le carburant ou autres frais additionnels imposés par le transporteur aérien;
- Assurances voyages
- Dépenses de nature personnelle ;
- Excursions facultatives

CONDITIONS GÉNÉRALES

3. Pour réclamer son prix, le gagnant devra être en mesure de présenter une preuve d'identité avec photo et valide au moment de la réclamation du prix et signer le formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité, sous peine de nullité.
4. Toutes les personnes gagnantes et leur invité(e) dégagent de toute responsabilité l'agence NVI Solutions et le CLUB MED, ainsi que leurs filiales, franchisés, sociétés mères, sociétés affiliées, leurs employés, agents et représentants de tout dommage de quelque nature que ce soit, et notamment mais sans limitation, découlant d'un accident, blessure, décès, pertes ou retards relatifs aux bagages ou articles personnels, retards, contretemps, pertes d'agrément, contrariétés, désappointements, anxiété ou frustrations d'ordre physique ou mental qu'elles pourraient subir en raison de l'acceptation ou de l'utilisation du prix. Afin d'être déclarée gagnante, la personne sélectionnée pour le prix s'engage à signer ce formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité.

5. Le prix devra être accepté tel que décrit au présent formulaire et ne pourra être substitué à un autre prix ou être échangé pour tout autre prix. Il pourra être transféré à une autre personne sur autorisation écrite des organisateurs du concours.
6. Les personnes au bénéfice desquelles ce concours est tenu n'assumeront aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation indépendante de leur volonté, du mauvais fonctionnement de toute ligne de communication ou d'une grève, d'un lock-out ou de tout autre conflit de travail dans leurs établissements ou dans les établissements des organismes ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue de ce concours.
7. Toute personne qui participe au concours s'engage à se conformer aux règlements officiels du concours et aux décisions des représentants autorisés, lesquelles sont irrévocables et ont force exécutoire à tous les égards.
8. En participant à ce concours, les personnes sélectionnées autorisent les organisateurs et leurs représentants à utiliser, si requis, leur nom, photographie, image, déclarations relatives au prix, lieu de résidence et (ou) voix à des fins publicitaires ou promotionnelles et ce, sans rémunération.
9. Les organisateurs de ce concours se réservent le droit, à leur entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre le présent concours dans son entier ou en partie dans l'éventualité où il se manifeste un virus, un « bogue » informatique, une intervention humaine non autorisée ou toute autre cause hors du contrôle des organisateurs pouvant corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement normal du concours.
10. Ce concours est assujéti à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables.
11. Le voyage est valable jusqu'à un (1) an après la date de tirage.
12. Les réservations seront acceptées en fonction des disponibilités du moment et ne pourront être confirmées que **4 semaines avant le départ**. Elles ne pourront être combinées avec d'autres promotions
13. Pour valider le prix, la personne gagnante et la ou les personnes qui l'accompagneront devront avoir en leur possession un passeport valide. Ils devront envoyer par courrier la photocopie des passeports de toutes les personnes qui voyageront ainsi que le formulaire dûment remplis à :

**NVI Solutions
Sonia Allard
55 av. Mont-royal, suite 999
Montreal, QC
H2T 2S6**

La réservation et les arrangements liés au voyage pourront ensuite être effectués auprès du département des **ventes internes** chez Club Med au **514-937-1428 poste 425480** par nulle autre que la personne gagnante, uniquement et sans exception. Merci de vous identifier comme gagnant du concours « *Concours Widget NVI 2010* »

14. Les commodités offertes peuvent varier en fonction de la destination et des grossistes participants. La personne gagnante sera avisée de ce qui est inclus dans son prix avant la réservation.
15. La ou les personnes qui accompagneront la personne gagnante devront voyager au même moment que la personne gagnante sous peine d'annulation du voyage.
16. Lorsque la réservation sera effectuée, il n'y aura aucune possibilité d'annulation ou de changements de dates. Le nom des personnes qui voyageront ne pourra être modifié.

17. Le forfait n'est ni monnayable, ni transférable et ne peut-être prolongé.
18. Toutes dépenses autres que celles spécifiquement mentionnées dans la description ci-dessus du voyage seront la responsabilité de la personne gagnante ou des personnes qui l'accompagnent. Cela inclut les frais de déplacement entre la résidence des personnes qui voyageront et l'aéroport, les repas et les boissons, les taxes, les frais d'obtention du passeport, visa, vaccins et autres documents de voyage si requis, les assurances et les dépenses personnelles, etc.
19. EN CAS D'ANNULATION, pour toute raison invoquée le voyage ne pourra être reporté. aucune compensation ne sera proposée si le voyage ou des éléments du voyage doivent être annulés pour des raisons hors du contrôle des organisateurs (catastrophe naturelle ou météorologique, émeute ou situation politique susceptible de mettre la vie des voyageurs en danger, grève ou autres) et où les obligations contractuelles des organisateurs avec ses fournisseurs ne permettent pas l'obtention du remboursement des sommes payées au fournisseur au nom e la personne gagnante.
20. Les organisateurs ne peuvent assumer aucune responsabilité pour les réclamations, pertes, dommages, frais ou dépenses pouvant découler de tout accident, blessures, décès pour les dommages, pertes ou retards concernant les bagages ou tout autre article personnel ou les retards concernant les bagages ou tout autre article personnel ou les retards, les contretemps, perte d'agrément, contrariétés, frustrations d'ordre physique ou mentale.
21. Toutes les conditions des grossistes et partenaires participants sont applicables.

CONCOURS WIDGET NVI 2010

Formulaire de déclaration et responsabilité et d'exonération

1. J'ai été déclaré gagnant du concours Widget NVI 2010
2. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement officiel du concours ci-dessus et en accepte les conditions.
3. Je déclare avoir respecté en tous points le règlement du concours, je confirme mon admissibilité, j'accepte le prix qui m'est décerné tel quel et je m'en déclare entièrement satisfait.
4. J'accepte le prix suivant, tel que décerné :

Un (1) séjour d'une semaine pour deux (2) personnes dans l'un des Club Med de la Zone Nord Américaine : Turkoise, Turks & Caicos ou Columbus Isle, Bahamas. Le choix de la destination sera à l'entière discrétion du Club Med selon les disponibilités.
5. Je vous accorde par la présente le droit d'utiliser si requis, mes noms, ville, photographie, voix, image et (ou) toute déclaration relative à mon prix, en tout temps, en rapport à ce concours, à des fins publicitaires et promotionnelles, de quelque manière que ce soit et dans tout média, et cela, sans rémunération.
6. En contrepartie du prix qui m'est décerné, je dégage toute responsabilité, Club Med et NVI Solutions, ainsi que leurs employés, représentants, agents publicitaires et autres pour tout dommage pouvant découler de l'acceptation ou de l'utilisation du prix. Je renonce dès maintenant à tout recours contre les personnes mentionnées ci-dessus.
7. Je déclare avoir lu attentivement tout ce qui précède, en comprendre la teneur et y consentir de plein gré. La présente déclaration lie mes héritiers, successeurs légaux et mon accompagnateur.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé à _____ ce ___ jour de _____ 2010

Signature du gagnant

Signature du témoin

Coordonnées de la personne gagnante :

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Province : _____

Code postal : _____

Téléphone domicile : _____

Téléphone travail : _____

Cellulaire : _____

E-mail : _____